

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le 3 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

**MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI, Jorge VELOSO MACHADO, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Marie-Claire WITTLING, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Jacques ROS a donné pouvoir à Anne DEMOND  
Mostefa BENAOUA a donné pouvoir à Myriam SIMON  
Patrice LANGIN a donné pouvoir à Nora BELATTAR  
Marguerite LENOBLE a donné pouvoir à Jocelyne CLAUZIER  
Eliane CHAPON a donné pouvoir à Dominique LARGE

\*\*\*\*\*

**1) APPEL NOMINAL**

**2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame **Geneviève CARECCHIO** est désignée secrétaire de séance.

**3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2014**

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 MAI 2014.

Le Conseil Municipal à la **majorité des voix (4 abstentions du groupe Pierre-bé demain)** approuve le procès-verbal de la séance du 6 mai 2014.

**COMPTE RENDU AFFICHE DU 5 JUIN AU 5 JUILLET 2014**

## ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

### DIRECTION DES RESSOURCES

#### **1- Compte de gestion 2013**

##### **RAPPORT de Maryse MICHAUD**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, 3 abstentions du groupe Divers gauche, laïque et républicain.

**DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2013, par le Comptable, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle pas d'observation de sa part.

#### **2- Compte administratif 2013**

##### **RAPPORT de Maryse MICHAUD**

Réuni sous la Présidence de **Mme MICHAUD**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2013.

Le Conseil Municipal **par 4 voix « pour » du groupe Pierre-Bé demain, 29 abstentions dont 26 du groupe Mieux vivre à Pierre-Bénite, et 3 du groupe Divers gauche, laïque et républicaine,**

**CONSTATE** les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report des dépenses et recettes de l'exercice précédent, aux opérations de dépenses et de recettes de l'exercice concerné, et aux résultats qui s'en dégagent.

**ARRETE** les résultats définitifs comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 14 289 420,49 €      Recettes : 17 035 809,66 €

Ainsi la section de fonctionnement présente un excédent de **2 746 389,17 €**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 3 547 259,44 €      Recettes : 2 682 002,71 €

Soit un besoin de financement de **865 256,73 €**

#### **RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 630 754,92 €      Recettes : 208 047,20 €

Soit un besoin de financement de **422 707,72 €**

Le besoin de financement global de la section d'investissement s'établit à **1 287 964,45 €**

L'ensemble de ces deux sections conduit à un résultat global excédentaire de **1 458 424,72 €** pour l'exercice 2013, dont l'affectation est proposée au budget supplémentaire 2014.

### **3- Exercice des mandats locaux : droits à la formation.**

#### ***RAPPORT de Roger Majdalani***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Décide :**

- Que les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit, pour les élus du Conseil municipal à remboursement par la commune, sur la base des dispositions du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 ayant abrogé le décret 90-437 en date du 28 mai 1990 ;
- Que les pertes de revenu subies par l' élu du fait de l'exercice de son droit à la formation prévu sont compensées par la commune dans la limite de 18 jours par élu, pour la durée du mandat, et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure ;
- Que les montants des dépenses de formation n'excèdera pas 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune, soit un montant total annuel de **23 493** euros. Que l'enveloppe budgétaire devra être répartie de manière équitable entre les différentes formations politiques représentées au sein du Conseil municipal ;
- Que les formations devront être relatives à l'exercice du mandat d' élu municipal notamment dans des domaines généraux tels que le statut des élus droits et obligations, le statut pénal des élus, les collectivités et les risques associatifs, la réglementation des marchés publics, commande public et droit pénal, l' élu : le budget communal et la fiscalité, l' élu et l'aménagement du territoire, les élus et le personnel communal, le projet de développement durable et l'agenda 21, la conduite de projet...mais également dans des domaines plus spécifiques liés à leurs attributions comme le droit de l'urbanisme, le droit à la santé, le droit au logement, les politiques d'actions sociales, de développement économique et commerciale, la lutte contre les discriminations...
- Que la dépense est inscrite à l'imputation 65 021 6535

### **4- Cession tondeuse Kubota**

#### ***RAPPORT de Patrice LANGIN***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** la reprise de la tondeuse Kubota GR2100 par la société Pro Culture, sise 117 route de Vézeronce à Morestel (38510), pour un montant de 5 300 €.

### **5- Tarif des ventes de concessions, des taxes et vacations funéraires**

#### ***RAPPORT de Sandrine Comte :***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** que les tarifs des taxes et vacations funéraires ainsi que le tarif des concessions dans le cimetière communal seront les suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et valables un an à compter de cette date :

	Tarifs au 1 <sup>er</sup> juillet 2014 (en euros)	Tarifs au 1 <sup>er</sup> juillet 2013 (en euros)
<b><u>Vacation de police :</u></b>	<b>20</b>	20
<b><u>Taxe communale sur les convois funéraires :</u></b> (gratuité pour le décès des enfants de moins de 3 ans)	<b>50</b>	50
<b><u>Acquisition de concessions :</u></b>		
■ Concession de 2.5 m <sup>2</sup>		
• sur 15 ans :	<b>224</b>	222
• sur 30 ans :	<b>576</b>	571
■ Concession de 5 m <sup>2</sup>		
• sur 15 ans :	<b>449</b>	445
• sur 30 ans :	<b>1151</b>	1140
■ Columbarium :		
• sur 15 ans :	<b>198</b>	196
• sur 30 ans :	<b>561</b>	556
■ Caverne :		
• sur 15 ans :	<b>279</b>	277
• sur 30 ans :	<b>795</b>	787

## DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

### **6- Convention entre l'Etat et la Commune de Pierre-Bénite relative au raccordement d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations (SAIP).**

**RAPPORT de Wilfrid Coupé**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire a signer la convention entre l'Etat et la Commune de Pierre-Bénite relative au raccordement d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations.

### **7- Enquête publique : demande d'autorisation présentée par la société CLADIL en vue d'un projet d'exploitation d'installations de « traitement, transit, regroupement ou tri de déchets dangereux et non dangereux », au 5 rue Charles Antoine Martin à Saint-Fons.**

**RAPPORT de Roger Majdalani**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Ayant pris connaissance du dossier d'enquête publique rend un avis défavorable à la demande d'autorisation présentée par la société CLADIL en vue d'un projet d'exploitation

d'installations de « traitement, transit, regroupement ou tri de déchets dangereux et non dangereux », au 5 rue Charles Antoine Martin à Saint-Fons.

**8- Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle AE421 (allée des Carlines)**

**RAPPORT de Jocelyne Clauzier**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide,

**Article 1<sup>er</sup>** La désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée AE 421, appartenant à la commune et située allée des Carlines à Pierre-Bénite, est constatée et son déclassement est prononcée à la date du 03 juin 2014.

**Article 2** La partie de la parcelle cadastrée AE 421 déclassée, située allée des Carlines à Pierre-Bénite, est intégrée dans le domaine privé de la commune.

**Article 3** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et autorisé à signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure.

## DIRECTION DE L'ACTION EDUCATIVE

**9- Evolution des tarifs des activités municipales 2014/2015**

**RAPPORT de Nora Bellatar**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** des nouveaux tarifs conformément aux tableaux qui suivent:

**DIT** que l'ensemble des tarifs qui suivent est applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015 sauf les tarifs de location de salles et des repas au foyer A. Croizat applicables du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

## Tarifs pour l'école de musique

1) Pour les enfants Pierre Bénitains (- de 18 ans)

Tranches du quotient	solfège		Instrument	
	Tarif par trimestre 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015	Tarif par trimestre 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015
1	28.8 €	<b>29 €</b>	35.3 €	<b>35.6 €</b>
2	30.8 €	<b>31.1 €</b>	38.4 €	<b>38.7 €</b>
3	33.3 €	<b>33.9 €</b>	41.4 €	<b>41.8 €</b>
4	35.9 €	<b>36.2 €</b>	44.5 €	<b>44.9 €</b>
5	37.9 €	<b>38.2 €</b>	47 €	<b>47.4 €</b>
6	39.9 €	<b>40.3 €</b>	49 €	<b>49.5 €</b>
7	41.4 €	<b>41.8 €</b>	51.5 €	<b>52 €</b>
8	43.4 €	<b>43.8 €</b>	53 €	<b>53.5 €</b>

2) Pour les adultes Pierre Bénitains :

➤ Tarif normal :

Solfège		Instrument	
Tarif par trimestre 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015	Tarif par trimestre 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015
43.4 €	<b>43.8 €</b>	53 €	<b>53.5 €</b>

➤ Tarif réduit pour les étudiants et les chômeurs

Solfège		Instrument	
Tarif par trimestre 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015	Tarif par trimestre 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015
35.9 €	<b>36.2 €</b>	44.4 €	<b>44.9 €</b>

➤ Dégressivité pour les inscriptions multiples d'une même famille : passer à 50 % la 3<sup>ème</sup> personne.

3) Tarif pour la location d'instrument :

	Tarif par trimestre 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015
Location d'instrument	28.3 €	<b>28.5 €</b>

4) Les autres activités pour les Pierre Bénitains: l'éveil musical, les ensembles et la rythmique seniors

	Tarif par trimestre 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015
Ensembles	27.8 €	<b>28 €</b>
Eveil musical	27.8 €	<b>28 €</b>

Pour les élèves ayant instrument et/ou formation musicale : 3 ensembles gratuits seulement avec une logique de priorisation pour ceux qui ont le moins d'inscription

5) Pour les extérieurs :

Tarif par trimestre 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015
Solfège : 86.9 €	<b>87.6 €</b>
Instrument : 106.5 €	<b>107 €</b>
Ensemble : 55.5 €	<b>56 €</b>
Eveil musical : 55.5 €	<b>56 €</b>

6) Inscription en cours d'année

En cas de démarrage de l'activité en cours d'année, application du tarif trimestriel à compter du mois de l'inscription.

## Tarifs pour l'atelier d'arts plastiques

### 1) Pour les enfants Pierre Bénitains (- de 18 ans)

Tranches du quotient	Tarif par trimestre 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015
1	17.80 €	18.00 €
2	19.30 €	19.50 €
3	20.80 €	21.00 €
4	22.20 €	22.40 €
5	23.30 €	23.50 €
6	24.50 €	24.70 €
7	25.60 €	25.80 €
8	26.60 €	26.80 €

### 2) Pour les adultes Pierre Bénitains

#### ➤ Tarif normal

Tarif par trimestre 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015
32.90 €	33.20 €

#### ➤ Pour les étudiants et chômeurs

Tarif par trimestre 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015
22.20 €	22.40 €

#### ➤ Pour les extérieurs

Tarif par trimestre 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014 / 2015
Enfants : 53.50 € Etudiants et chômeurs : 44.40 € adultes : 65.75 €	Enfants : 54.00 € Etudiants et chômeurs : 44.80 € adultes : 66.40 €

- Dégressivité pour les inscriptions multiples d'une même famille : passer à 50 % la 3<sup>ème</sup> personne.
- Si un élève souhaite s'inscrire à un deuxième cours, le tarif de ce second cours est à 50 % du tarif initial

qui lui est appliqué.

- En cas de démarrage de l'activité en cours d'année, application du tarif trimestriel à compter du mois de l'inscription.

## Tarifs pour la médiathèque

Médiathèque E. Triolet	Tarif 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015
Pierre Bénitains - de 18 ans et étudiants - chômeurs - Adultes - Accès multimédia	Gratuit Gratuit 11 € par an Gratuit (avec adhésion à la médiathèque)	<b>Gratuit</b> <b>Gratuit</b> <b>11 € par an</b> <b>Gratuit (avec adhésion à la médiathèque)</b>
Extérieurs - Moins de 18 ans et étudiants - Chômeurs - Adultes - Accès multimédia	11 € par an 11 € par an 20 € par an Gratuit (avec adhésion à la médiathèque)	<b>11 € par an</b> <b>11 € par an</b> <b>20 € par an</b> <b>Gratuit (avec adhésion à la médiathèque)</b>

## Tarifs de la Maison du Peuple

Spectacles	Tarif 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015
Spectacle à tarification spécifique	14€ (tête d'affiche)	15 €
Tarif plein	14 €	15 €
Tarif réduit	12 €	13 €
Abonnés	7.50 €	<b>25 € les 3 spectacles</b>
Tarif groupe à partir de 10	6€	7 €
Collège hors Pierre Bénite	6 €	7 €
Collège Pierre Bénite	4 €	4 €
scolaires et structures	2 €	3 €
Tarif MJC et Centre social	4€	5€
Culture pour Tous	Gratuit	Gratuit
Café culturel	Gratuit	Gratuit
Spectacles dans l'espace public	Gratuit	Gratuit

Quand la famille achète 3 abonnements, le 3ème est gratuit.

<b>Cinéma</b>	<b>Tarif 2013/2014 en euros</b>	<b>Tarif par trimestre 2014/2015 en euros</b>
Plein tarif	5,50	<b>5,50</b>
Tarif réduit	4,50	<b>4,50</b>
Supplément pour séance 3D	1,00	<b>1,00</b>
Tarif -14 ans	4,00	<b>4€</b>
Cartes 5 places	22,00	<b>22,00</b>
Cartes 10 places (valable à l'espace culturel de Saint Genis Laval)	40,00	<b>40,00</b>
Scolaires et centres de loisirs	2,00	<b>2,50</b>
Collège et lycée au cinéma	2,50	<b>2,50</b>
Fête du cinéma et Printemps du cinéma	3,50	<b>3,50</b>
Comités d'entreprises	4,00	<b>4,00</b>
Ciné club et films courts	3,00	<b>3,00</b>
Chèque GRAC nouveau	4,80	<b>4,90</b>
Chèque GRAC ancien	4,70	<b>4,80</b>
Festival Télérama	3,00	<b>3,00</b>
Resto du Coeur	2,50	<b>2,50</b>
Carte M'RA	1,00	<b>1,00</b>
Culture pour tous	gratuit	<b>gratuit</b>

	<b>Tarif 2013 / 2014 par séance</b>	<b>Tarif 2014/2015 par séance</b>
<b>Conférences « carnet de voyages »</b>	3 €	<b>3 €</b>
<b>Conférences d'histoire de l'art</b>	2 €	<b>2 €</b>

## **Tarifs de l'atelier couture et loisirs créatifs**

### 1) l'atelier couture pour les Pierre Bénitains

<b>Tarif par trimestre 2013 / 2014</b>	<b>Tarif par trimestre 2014/2015</b>
22.20 €	<b>22.40 €</b>

### 2) L'atelier couture pour les extérieurs

<b>Tarif par trimestre 2013 / 2014</b>	<b>Tarif par trimestre 2014/2015</b>
44.5 €	<b>44.80 €</b>

### 3) Pour les activités de loisirs créatifs sur inscription

Tarif par trimestre 2013 / 2014	Tarif par trimestre 2014/2015
3 €	3 €

En cas de démarrage de l'activité en cours d'année, application du tarif trimestriel à compter du mois de l'inscription.

### Tarifs de location de salles

<b>Foyer A. Croizat</b>	Tarif au 01/01/2014	Tarif au 01/01/2015
Particuliers	Location : 337 € Caution : 588 €	<b>Location : 340 € Caution : 594 €</b>
Associations, CE et régies	Location gratuite Caution : 588 €	<b>Location gratuite Caution : 594 €</b>

<b>Maison de l'Amitié</b>	Tarif au 01/01/2014	Tarif au 01/01/2015
Particuliers	Location : 199 € Caution : 588 €	<b>Location : 201 € Caution : 594 €</b>
Associations, CE et régies	Location gratuite Caution : 588 €	<b>Location gratuite Caution : 594 €</b>

<b>Salle R. Paillat</b>	Tarif au 01/01/2014	Tarif au 01/01/2015
Particuliers	Location : 841 € Caution : 1015 €	<b>Location : 849 € Caution : 1025 €</b>
Associations, CE et régies	Location gratuite Caution : 1015 €	<b>Location gratuite Caution : 1025 €</b>

<b>Grande salle de la Maison du Peuple</b>	Tarif au 01/09/13	Tarif au 01/01/2015
Associations, CE et régies	Location gratuite	<b>Location gratuite</b>
Réunions de banques et entreprises	Location : 1500 € Caution : 2500 €	<b>Location : 1515 € Caution : 2525 €</b>

Par ailleurs il est institué le versement d'arrhes afin de confirmer la réservation. Ces arrhes sont versées de la manière suivante : 50% à la réservation de la salle et le solde le jour de la remise des clefs ou de la manifestation. En cas d'annulation de la réservation, celle-ci doit être formulée par écrit avec AR un mois au minimum avant la date de réservation. Les arrhes seront alors restituées. En cas d'annulation moins d'un mois avant la date de réservation, les arrhes ne sont pas restituées. Ces dispositions seront inscrites dans le contrat de réservation.

## Tarifs de la restauration adulte.

<b>CCAS</b>	<b>Tarif au 01/01/2014</b>	<b>Tarif au 01/01/2015</b>
Personnel municipal	4.47 €	<b>4.51 €</b>
Personnes invitées à titre exceptionnel	7.44 €	<b>7.51 €</b>
Personnes âgées	4.44 €	<b>4.48 €</b>
Personnes âgées extérieures à Pierre Bénite	6.65 €	<b>6.72 €</b>
Enseignants	4.93 €	<b>4.98 €</b>
Portage de repas	5.53 €	<b>5.59 €</b>

## Tarifs de la restauration scolaire

Tranches du quotient	<b>Tarifs repas cantine scolaire</b>	
	Tarif 2013 / 2014 en €	Tarif 2014/2015 en €
1	1.13	<b>1.14</b>
2	2.37	<b>2.39</b>
3	2.92	<b>2.95</b>
4	3.24	<b>3.27</b>
5	3.36	<b>3.39</b>
6	3.50	<b>3.54</b>
7	3.64	<b>3.68</b>
8	3.80	<b>3.84</b>

Pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), obligeant la fourniture d'un panier repas : soustraction de 1 € par jour au tarif applicable à la famille selon son quotient familial.

## Tarifs pour les activités enfance

	<b>Accueil périscolaire du soir dans les écoles</b>	
	Tarif 2013 / 2014 en €	Tarif 2014/2015 en €
Accès à l'accueil de 16h30 à 17 h45	Forfait de 8 € pour l'année	<b>Forfait de 8 € pour l'année</b>
Supplément pour l'accueil de 17h45 à 18h30	1 € par jour d'inscription	<b>1 € par jour d'inscription</b>

	<b>Centre de loisirs demi-journée sans repas mercredis et petites vacances</b>	
Tranches du quotient	Tarif 2013 / 2014 en €	Tarif 2014/2015 en €
1	1.13	<b>1.14</b>
2	1.53	<b>1.54</b>
3	1.90	<b>1.92</b>
4	2.33	<b>2.35</b>
5	2.42	<b>2.44</b>
6	2.51	<b>2.54</b>
7	2.62	<b>2.65</b>
8	2.73	<b>2.76</b>

	<b>Centre de loisirs demi-journée avec repas Uniquement mercredi en période scolaire</b>	
Tranches du quotient	Tarif 2013 / 2014 en €	Tarif 2014/2015 en €
1	2.53	<b>2.56</b>
2	4.00	<b>4.04</b>
3	4.69	<b>4.74</b>
4	5.80	<b>5.86</b>
5	6.03	<b>6.09</b>
6	6.29	<b>6.35</b>
7	6.54	<b>6.61</b>
8	6.78	<b>6.85</b>

Pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), obligeant la fourniture d'un panier repas : soustraction de 1 € par jour au tarif applicable à la famille.

<b>Centre de loisirs mercredis et petites vacances</b>		
Tranches du quotient	Tarif à la journée 2013 / 2014 en €	Tarif à la journée 2014 / 2015 en €
1	3.65	3.69
2	5.51	5.57
3	6.57	6.66
4	8.11	8.19
5	8.43	8.51
6	8.78	8.87
7	9.13	9.22
8	9.48	9.57

Pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), obligeant la fourniture d'un panier repas : soustraction de 1 € par jour au tarif applicable à la famille.

<b>Centre de loisirs été</b>				
Tranches du quotient	Tarif à la journée 2013 / 2014 en €	Tarif à la journée 2014 / 2015 en €	Tarif semaine 2013 / 2014 en €	Tarif à la semaine 2014/2015 en €
1	3.71	3.75	18.55	18.75
2	6.88	6.95	34.40	34.75
3	9.00	9.09	45	45.45
4	11.13	11.24	55.65	56.20
5	11.57	11.69	57.85	58.45
6	12.05	12.17	60.25	60.85
7	12.40	12.52	62	62.60
8	13.02	13.15	65.10	65.75

Pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), obligeant la fourniture d'un panier repas : soustraction de 1 € par jour au tarif applicable à la famille.

<b>Nuitées centre de loisirs été</b>		
Par enfant	<b>Tarif 2013/2014</b>	<b>Tarif 2014/2015</b>
	5 € par nuitée	6 € par nuitée

	<b>Camps enfance 7 jours</b>	
Tranches du quotient	Tarif 2013 / 2014 en €	Tarif 2014/2015 en €
1	56.40	57.00
2	78.70	79.50
3	93.00	93.90
4	108.30	109.40
5	112.70	113.80
6	118.30	119.50
7	121.90	123.10
8	126.80	128.00

	<b>Camps jeunesse 7 jours</b>	
Tranches du quotient	Tarif 2013 / 2014 en €	Tarif 2014/2015 en €
1	71.70	72.40
2	100.00	101.00
3	118.30	119.50
4	126.10	127.30
5	131.20	123.50
6	136.40	137.70
7	141.90	143.30
8	147.60	149.10

	<b>Camps ski enfance</b>	
Tranches du quotient	Tarif 2013 / 2014 en €	Tarif 2014/2015 en €
1	88.00	88.90
2	123.00	124.20
3	146.30	147.70
4	169.60	171.30
5	176.40	178.10
6	183.50	185.30
7	190.80	192.70
8	198.40	200.40

## Tarifs pour les classes transplantées

Tranches du quotient	Classes transplantées 5 jours		Classe de ski 5 jours	
	Tarif 2013 / 2014 en €	Tarif 2014/2015 en €	Tarif 2013 / 2014 en €	Tarif 2014/2015 en €
1	29.15	<b>29.44</b>	57.78	<b>58.36</b>
2	47.40	<b>47.87</b>	92.24	<b>93.16</b>
3	64.67	<b>65.32</b>	115.56	<b>116.72</b>
4	80.58	<b>81.39</b>	138.90	<b>140.29</b>
5	84.25	<b>85.09</b>	144.45	<b>145.89</b>
6	87.14	<b>88.01</b>	150.23	<b>151.73</b>
7	90.64	<b>91.55</b>	156.24	<b>157.80</b>
8	94.27	<b>95.21</b>	162.17	<b>163.79</b>

Tranches du quotient	Classes transplantées 3 jours	
	Tarif 2013 / 2014 en €	Tarif 2014/2015 en €
1	17.49	<b>17.66</b>
2	28.44	<b>28.72</b>
3	38.80	<b>39.19</b>
4	48.34	<b>48.82</b>
5	50.28	<b>50.78</b>
6	52.29	<b>52.81</b>
7	54.38	<b>54.92</b>
8	56.56	<b>57.13</b>

## Tarifs pour les activités jeunesse

Accompagnement scolaire lycéen	Tarif 2013 / 2014	Tarif 2014/2015
Tarif pour l'année scolaire	21 €	<b>21 €</b>
Tarif à partir du 1 <sup>er</sup> mars de l'année en cours	11 €	<b>11 €</b>

**10- Modification de la délibération n° 2012/ 106 portant sur l'agrément du multi accueil familial et collectif municipal Pierre de Lune et la tarification aux familles**

**RAPPOR DE Nora Belattar**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe Pierre-bé demain

**AUTORISE** Monsieur le Maire à indiquer à la Caisse d'Allocations Familiales le réaligement sur le taux d'effort spécifique à l'accueil familial des usagers de l'accueil familial de la structure Pierre de Lune, à compter du 25 août 2014, date de réouverture de la structure après la fermeture estivale.

**AFFAIRES GENERALES**

**11- Convention de mise à disposition de locaux aux bénéfices des groupes politiques du Conseil Municipal**

**RAPPORT de Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Autorise** Monsieur le Maire a signer avec chaque Groupe politique constitué du Conseil Municipal la convention de mise à disposition de locaux.

**12- Tarification des publicités pour les éditions municipales en 2014**

**RAPPORT de Sandrine Comte :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** pour l'année 2014 la tarification publicitaire suivante :

<b>JOURNAL MUNICIPAL</b>	<b>Tarif 2013</b>	<b>Tarif 2014</b>
1 page (260x190mm)	1350€	950€
1/2 page (190x127mm)	750€	590€
1/4 page (127x92mm)	400€	330€
1/8e de page (92,5x65mm)	250€	180€
1/16e de page (43x65mm)	150€	100€

**DIT** que ces tarifs prennent effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**13-Désignation des représentants de la commune au sein du Centre social  
« Graines de Vie»**

**RAPPORT de Marjorie Chaize**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, 3 abstentions du groupe Divers gauche, laïque et républicaine

**Désigne** en qualité de représentant de la commune au Centre social « Graines de Vie » :

**1- Marguerite LENOBLE**

**2 - Eliane CHAPON**

**3 - Marie-Thérèse COULLET**

**14- Adhésion à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés  
(ADPM)**

**RAPPORT de Sandrine Comte**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, 4 voix contre du groupe Pierre-Bé demain

**APPROUVE** l'adhésion de la ville à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés (ADPM) dont le montant annuel de la cotisation est de 2500 euros.

**DIT** que la dépense est prévue au budget 2014 en cours

**AUTORISE** le Maire à renouveler cette adhésion en application de l'article L 2122-22 alinéa 24°.

**15- Signature de la convention générale entre la Commune de Pierre Bénite et l'Aïkido  
Club de Pierre Bénite**

**RAPPORT de Wilfrid Coupé:**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Approuve** la convention générale entre la Commune de Pierre Bénite et le l'Aïkido Club de Pierre Bénite

**Autorise** le Maire à le signer

## **16- : Mise en place d'une procédure de rappel à l'ordre**

### **RAPPORT de Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe Pierre-Bé demain

**Autorise** le maire mettre en place les procédures de rappel à l'ordre conformément à la réglementation précitée.

## **17- tarifs 2015 applicables pour la TLPE**

### **RAPPORT de Maryse Michaud**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** que les tarifs suivants sont appliqués sur les enseignes et dispositifs publicitaires conformément au tableau ci-dessus.

TYPE DE SUPPORT								
Enseignes					dispositifs publicitaires et pré-enseignes			
par m <sup>2</sup>	moins de 7 m <sup>2</sup> (<7m <sup>2</sup> )	de 7m <sup>2</sup> à moins de 12 m <sup>2</sup> ≥7m <sup>2</sup> <12m <sup>2</sup>	de 12 m <sup>2</sup> à moins de 50 m <sup>2</sup> ≥12m <sup>2</sup> <50 m <sup>2</sup>	A partir de 50 m <sup>2</sup> ≥50m <sup>2</sup>	non numérique		numérique	
					moins de 50m <sup>2</sup>	à partir de 50 m <sup>2</sup>	moins de 50 m <sup>2</sup>	à partir de 50 m <sup>2</sup>
<i>Pour mémoire tarifs 2014</i>	0,00 €	15,00 €	30,00 €	60,00 €	15,00 €	30,00 €	45,00 €	90,00 €
<b>Tarifs 2015</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15,30 €</b>	<b>30,60 €</b>	<b>61,20 €</b>	<b>15,30 €</b>	<b>30,60 €</b>	<b>45,90 €</b>	<b>91,80 €</b>

**DIT** que le calcul de ces tarifs se réactualise annuellement selon l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de la pénultième année,

**DIT** que ces tarifs prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015

**Le Maire lève la séance à 20h30**

